**GRAND CONSEIL**

**Motion Madeleine Freiburghaus / Jean-Louis Romanens** 149.06
DICS

**Apprentissage de la langue partenaire**

---

*(Dépôt)*

Les soussigné(e)s demandent au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil un projet de modification de la loi scolaire du 23 mai 1985 allant dans le sens d'une introduction facultative d'un enseignement par immersion de la langue partenaire. Il s'agit en l'occurrence de modifier l'article 7 de cette loi afin d'autoriser les cercles scolaires à introduire un tel enseignement, d'entente avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Dans l'éventualité où ce projet aurait un coût, il serait indispensable qu'il soit, par souci d'équité, financé par les cercles scolaires qui en bénéficient, avec un subventionnement incitatif de la part du canton.

*(Développement)*

Le canton de Fribourg aime se prévaloir dans les discours officiels de son bilinguisme. En réalité, il s'agit plutôt d'une juxtaposition de deux cultures linguistiques. Si chez nos concitoyens alémaniques la connaissance du français est assez répandue, ceci n'est pas le cas chez nos concitoyens romands qui, en dépit de plusieurs années d'enseignements de l'allemand, maîtrisent peu ou pas cette langue. Or, pour des raisons de cohésion cantonale autant que pour des raisons politiques et économiques, un véritable bilinguisme de notre population serait hautement souhaitable.

*Votation du 24 septembre 2000*

Le 24 septembre 2000, le peuple fribourgeois avait à se prononcer sur un projet de modification de la loi scolaire introduisant dans tout le canton l'enseignement de la langue partenaire par immersion. Malheureusement, ce projet audacieux, qui faisait suite à diverses interventions parlementaires (postulat Garnier-Bielmann-Krauskopf), fut refusé par une très courte majorité. L'opposition emmenée par des enseignants romands et un ancien conseiller d'Etat avait surtout agité le spectre d'une menace de germanisation du canton, allégation dénuée de tout fondement au vu de l'évolution linguistique. Les autres cantons qui avaient suivi attentivement ce scrutin furent déçus par l'attitude timorée de notre canton. Les raisons de cet échec sont toutefois à rechercher aussi dans le fait que le texte proposé était trop contraignant et difficile à mettre en application. Cela a suscité beaucoup de craintes dans le corps enseignant de la partie francophone du canton.

*Pourquoi l'enseignement par immersion est-il indispensable ?*

Alors que le français se parle au quotidien, tel qu'il est enseigné à l'école, l'allemand standard n'est pratiquement pas utilisé dans la vie quotidienne en Suisse. La difficulté principale réside dans l'existence de dialectes alémaniques. On peut donc apprendre le français sur le tas, en famille, dans la rue ou au travail, contrairement à l'allemand. D'ailleurs, l'allemand standard est une langue parfois étrangère même pour nos concitoyens alémaniques. Pourtant, cette langue est indispensable dans la vie économique, scientifique et culturelle. Il s'agit donc de surmonter efficacement cet obstacle du dialecte. Or, à cet égard, il n'existe qu'un moyen: l'enseignement de la langue standard par immersion.

*Que signifie la notion d'enseignement par immersion ?*

L'enseignement linguistique par immersion consiste à enseigner certaines branches secondaires dans la langue partenaire. L'élève est donc mis dans les mêmes conditions que le petit enfant qui apprend la langue maternelle en entendant ses parents et ses proches lui parler. Les spécialistes admettent en général que la faculté d'apprendre facilement une langue en l'entendant parler autour de soi persiste environ jusqu'à la puberté. Des enfants placés dans une école de langue différente de celle des parents n'ont d'ailleurs aucune peine à apprendre cette langue. Il suffit en outre d'observer à cet égard le bilinguisme ou le plurilinguisme des enfants de familles immigrées.

*L'enseignement par immersion peut-il être défavorable pour certains enfants ?*

C'est là une crainte dont il est souvent fait état pour s'opposer à cette méthode d'enseignement. Or, lorsqu'on observe avec quelle facilité des enfants en âge préscolaire acquièrent nos deux langues officielles dans les jardins d'enfants qui pratiquent l'immersion, on en vient à la conclusion que l'essentiel est de faire débuter cet enseignement le plus tôt possible. On constate en outre que les enfants bilingues apprennent plus facilement une troisième langue et notamment l'anglais.

*Y a-t-il menace de germanisation de notre canton ?*

Le spectre de germanisation agité lorsqu'on parle d'immersion linguistique est un argument totalement irrationnel et dénué de fondement. Les statistiques officielles montrent qu'il existe dans notre pays et plus particulièrement dans notre canton une légère progression du français, mis à part la région du Vully ou l'immigration bernoise fait progresser l'allemand dans quelques communes. Mais il convient d'insister sur le fait que les alémaniques qui s'installent chez nous ne s'opposent pas à un apprentissage efficace du français. Lors de la votation de 2000, la partie alémanique du canton avait d'ailleurs accepté le texte opposé.

*Il faut laisser le libre choix aux cercles scolaires*

Une des raisons majeures du refus populaire en septembre 2000 était bien le caractère contraignant du texte proposé. La question linguistique reste sensible et liée à des émotions. Il faut donc laisser aux différents cercles scolaires, qui peuvent déjà bénéficier des compétences linguistiques de leurs enseignants, formés à la Haute Ecole pédagogique, notamment en filière bilingue, le choix d'une expérience pour se convaincre

du bien-fondé d'un enseignement par immersion. Il faut aussi donner à la majorité du corps enseignant le temps d'acquérir les connaissances linguistiques nécessaires, par des séjours en Suisse alémanique ou à l'étranger notamment. A terme, l'enseignement par immersion exigera aussi une certaine mobilité des enseignants. A cet égard, il n'y a pas lieu de brusquer les habitudes. Il y aura donc fatalement une période de transition pendant laquelle tous les enfants ne bénéficieront pas de cette forme d'enseignement, mais c'est là le prix à payer pour arriver à un véritable bilinguisme de notre canton.

*Conclusion*

Notre canton se doit de progresser vers un bilinguisme réel de sa population. Il en retirera des avantages sociaux et économiques et sa position au sein de notre Confédération en sera renforcée.

Les motionnaires remercient d'avance le Conseil d'Etat de sa bienveillance et de sa sollicitude pour ce projet.

Madeleine Freiburghaus et Jean-Louis Romanens, député(e)s
21 cosignataires

15 mai 2006